



Ganioz Xavier

Tariq Ramadan – quelles réponses de l'Université de Fribourg aux attaques du site Mondafrique ?

Cosignataires : -

Date de dépôt :

26.02.18

DICS

Dépôt

Depuis des semaines, l'affaire « Tariq Ramadan » occupe la une des médias sans discontinuer. L'inculpation dont fait l'objet le principal intéressé ne concerne pas, pour l'heure, notre canton.

Cependant, il est de notoriété publique que Tariq Ramadan a enseigné au sein de notre Université.

En référence à ce contexte, un article paru il y a quelques mois suscite l'interrogation.

En date du 10 novembre 2017, le site Mondafrique ¹ publie un article qui mentionne Tariq Ramadan et son enseignement à l'Université de Fribourg (<https://mondafrique.com/la-face-cachee-de-tariq-ramadan/>).

L'article formule notamment ceci :

« *Faux professeur à Fribourg :*

*Aujourd'hui encore, le petit-fils d'Hassan Al-Banna, le fondateur des Frères musulmans égyptiens, peine à se faire entendre sur les bords du lac Léman. Le Centre islamique de Genève, créé en janvier 1961 par Saïd Ramadan, le gendre d'Hassan Al-Banna, aujourd'hui dirigé par son fils Hani Ramadan, le frère de Tariq, est considéré par beaucoup de musulmans comme une secte obscurantiste. C'est sans doute la seule mosquée en Europe appartenant exclusivement à une seule famille, les Ramadan. Quant à Tariq Ramadan, il n'a pas laissé que de bons souvenirs en Suisse. Enseignant, il séchait très souvent sa classe, critiquait ses collègues. Dans son livre *Les Musulmans dans la laïcité*, publié en 1994, il écrit en page 175 que les cours de biologie, d'histoire et de philosophie « peuvent contenir des enseignements qui ne sont pas en accord avec les principes de l'islam ». Et surtout, il adresse des chroniques dans les journaux, notamment dans « *Le Monde* », pour réclamer « un moratoire sur l'application de la charia ». Il se présente comme « professeur de philosophie et d'islamologie à l'université de Fribourg ». Or, il n'est ni professeur, ni même assistant. Tariq Ramadan se contente de donner bénévolement chaque semaine un exposé d'une heure sur l'islam aux étudiants fribourgeois. Néanmoins, c'est cette carte de visite biaisée qui lui permet de se faire passer à l'étranger pour un universitaire. « *Malgré un bagage intellectuel assez léger, Ramadan se prévaut aujourd'hui d'enseigner à Oxford. Il oublie simplement de préciser que sa chaire universitaire est financée intégralement par le Qatar* », souligne Alain Chouet, ancien chef du service de renseignement de sécurité à la DGSE. »*

¹ Pour information, le site Mondafrique.com a été lancé en janvier 2014. Le but de Mondafrique est de fournir des analyses et des enquêtes sur la situation politique et économique des pays du Maghreb et de l'Afrique francophone, notamment la région sahélienne. La ligne éditoriale est indépendante par rapport aux régimes en place, mais se situe dans un rapport d'engagement en faveur des valeurs citoyennes comme le développement, la transparence, l'équité et tout ce qui est de nature à favoriser les liens qui unissent l'Europe avec ces pays.

L'accusation de « Faux professeur » est lourde de sens. Elle impliquerait que notre Université ait pu se faire bernier sur le statut académique de Tariq Ramadan. Elle impliquerait aussi et surtout que les étudiant-e-s qui ont été les élèves dudit islamologue aient été trompé-e-s.

Je pose donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Les allégations du site Mondafrique sont-elles fondées ?
 2. De manière générale, comment le CE et/ou notre Université réagissent-ils aux attaques formulées dans l'article précité ?
 3. De manière plus détaillée :
 - a) est-il vrai que Tariq Ramadan a exercé son enseignement au sein de notre Université sans poste officiel de professorat ou d'assistantat ?
 - b) si oui, comment un tel poste d'enseignement a-t-il pu lui être accordé ?
 - c) est-il vrai que Tariq Ramadan a exercé son enseignement au sein de notre Université de manière « bénévole » ?
 - d) si oui, sait-on s'il recevait un salaire ou un dédommagement d'un tiers pour cet enseignement ? Quel tiers ?
 - e) le contenu de l'enseignement de Tariq Ramadan, alors qu'il enseignait à Fribourg, était-il connu de la direction de notre Université ? Cet enseignement a-t-il fait l'objet d'une analyse ?
 4. L'article de Mondafrique souligne que c'est l'enseignement de Tariq Ramadan au sein de l'Université de Fribourg qui a permis à ce dernier de se doter d'une carte de visite académique et donc de se targuer d'une légitimité universitaire indue. Comment le Conseil d'Etat réagit-il à cette assertion ?
 5. L'Université de Fribourg n'a-t-elle jamais reçu une quelconque plainte à l'encontre de Tariq Ramadan de la part d'un-e ou de plusieurs étudiant-e-s ?
-